



Contravention Excès de vitesse

Par **charlotte59230**, le **03/07/2009** à **11:41**

Bonjour à tous,

Il y a deux jours j'ai reçu une lettre recommandée concernant une contravention pour excès de vitesse, (Je ne conteste pas) mais cette contravention a été majoré à 300euros.

En effet, après avoir contrôlé ma carte grise je me suis aperçu que l'adresse indiqué est erroné. Adresse Incomplète. (Il manque le nom du bâtiment). Erreur de la sous préfecture.

Cela pourrait justifier que je n'ai pas reçu le premier courrier me demandant de payer l'amende.

Serait il possible de contester cette majoration?????

Merci d'avance.

Charlotte.

Par **razor2**, le **04/07/2009** à **17:33**

Bonjour, vous pouvez contester la majoration en elle même auprès de la juridiction de proximité en incident contentieux, ou bien essayer d'abord auprès de l'OMP.

Pour celà, vous lui écrivez en LRAR. Pour trouver son adresse, appelez le commissariat ou la gendarmerie du lieu de l'infraction, c'est souvent le commissaire ou le colonel de gendarmerie du coin..

Vous lui joignez l'original de l'avis de contravention, et vous lui dites que nous ne contestez pas l'infraction, mais seulement la majoration en vous appuyant sur les éléments que vous nous avez précisé, sur l'erreur de la carte grise...Vous lui demandez donc de payer l'amende forfaitaire de 135 euros...